

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITE DE VILLAGE DE SAUTEYRAS DU 17/11/2018

Présents : Monsieur Roger Lepetit, maire d'Aydat, Monsieur Franck Serre, 1^{er} adjoint
Mmes les co-présidentes : Desfrançois et Kerdraon
Mesdames : Stelly, Pracastin, Barge, Montbel, Kieffer, Grange
Madame et Monsieur : Bonnemoy, Schaub, Robin, Maisonnobe, Marco Dos Santos
Messieurs : Janetti, Jestin, Pranal, Follet, Boyer, Demauras, Bouchard, et Soulier, secrétaire

Madame Desfrançois préside la séance en tant que conseillère municipale et ouvre celle ci à 10 h 30 en remerciant MM. le maire et le 1^{er} adjoint pour leur présence.

1 - Étude de l'emplacement d'un arrêt de bus pour les enfants

- Le débat est lancé à l'aide de la projection de vues aériennes du carrefour entre le boulevard du lac, la montée au Centre de loisirs et la descente au parking de la plage, lieu de convergence pour la quinzaine d'enfants de Sauteyras qui seront concernés par cette question.
- L'emplacement de l'arrêt doit respecter les contraintes de voirie et de sécurité énoncées par le conseil départemental.
- Plusieurs suggestions :
 - Sur le terrain communal au bas du chemin de Papianilla, devant le transfo électrique.
 - Le long du boulevard du lac, côté rue beau site, sur la zone de stationnement actuellement affectée aux Bus. Ces 2 suggestions ont d'ores et déjà été rejetées par le conseil départemental.
 - En haut de la descente au parking de la plage, du côté des gîtes de Mme et M. Schaub. Cette proposition soulève des objections : le manque de visibilité et une crainte de nuisances sonores.
- N'ayant pas d'autre possibilité d'emplacement répondant aux obligations réglementaires sur ce site, M. le maire informe que cette proposition sera faite et une étude sera faite avec les services du département.

2 - Boulevard du lac

- L'éclairage du boulevard serait souhaitable jusqu'au bout du lac aux heures de ramassage scolaire en période sombre. Réponse de la mairie : Une demande sera faite auprès du SIEG pour connaître les possibilités de modification de la programmation.
- La question de l'extension du village de Sauteyras jusqu'au bout du lac, vers les ânes afin de bénéficier de la limitation de vitesse à 50 km/h sur tout le boulevard est reposée. Pour rappel, ce changement entraînera un transfert des charges d'entretien de la voirie et des trottoirs du département vers la commune. Dans sa négociation avec le conseil départemental, la mairie a souhaité que la réfection des trottoirs soit réalisée par le conseil départemental.
Une étude est toujours en cours entre le carrefour des 13 vents et le bourg d'Aydat pour cerner plus clairement tout cela. La charge de cette étude est partagée par moitié entre le département et la commune.
- Le propriétaire du camping-car garé boulevard du lac à l'entrée de la rue beau site a déplacé son véhicule en direction du bar le Julcanque afin de rendre la visibilité.
- Les riverains du boulevard rappellent que la pose de poteaux de protections pour les piétons n'est toujours pas terminée.
- Les automobilistes ne respectent pas la « priorité à droite » vis à vis de la rue d'accès au parking de la plage lorsqu'ils viennent d'Aydat. Réponse de la mairie : Il est décidé de la pose d'un panneau de « céder le passage » et du marquage au sol au bout de cette rue.
- La passerelle en bois d'accès à la plage nécessite un entretien, des lattes ont pourri. La mairie demandera à la communauté de communes d'intervenir.

3 - Chemin du Tessignou

- Avec les nouvelles constructions, l'augmentation probable de la circulation, dans une portion de route étroite où 2 véhicules ne peuvent se croiser, où la visibilité est nulle et qui devient impraticable l'hiver, devient réellement problématique et dangereuse dans le bas de ce chemin.
- Madame Desfrançois rappelle qu'après une réunion avec les riverains sur le sujet, il a été décidé par le conseil municipal d'installer les panneaux routiers « prioritaire » qui imposeront aux conducteurs descendants de laisser la priorité à ceux qui montent.
- Il est suggéré comme solution la mise en place de deux feux de circulation avec fonctionnement alterné : solution non retenue
- La question du manque d'éclairage de l'impasse de la Besse est soulevée. M. Serre annonce la pose d'un candélabre.
- L'enterrement des lignes électrique est réclamé. La mairie prendra des renseignements au SIEG.
- Il est demandé aussi d'imposer aux organisateurs de manifestations l'accès et la sortie du parking aménagé dans l'ancienne colonie uniquement par la route de Verneuge (D213) et d'interdire tout fléchage qui indiquerait le passage par le chemin du Tessignou.

- Au sujet des diverses manifestations, les riverains se plaignent des nuisances sonores et des déchets éparpillés lors des week-ends d'intégration au camping du Chadelas. A cet effet, Monsieur le Maire prévoit une réunion avec les professionnels. Il rappelle la nature emphytéotique du bail en cours pour ce camping, propriété de la section du Lot sous gestion communale et indique que le tour des poubelles va être réalisé.
- Le problème récurrent des mauvaises odeurs semble résolu.
- La nouvelle maison bâtie en face de la propriété des Grange se situe à ras du chemin. Les riverains s'inquiètent du moment où la neige tombera du toit, risquant de boucher le chemin. M. le maire écrira aux propriétaires pour leur demander de prévoir sur leur toit des barres à neige.

3 - Rue Beau site

- Le mur défectueux de la propriété Planeix n'est toujours pas réparé et certains riverains s'émeuvent de sa dangerosité potentielle. Monsieur le Maire contactera les propriétaires pour obtenir des informations sur le délai de réfection.
- L'encadrement tant attendu des espaces poubelles a été effectué dans le haut de la rue et les ralentisseurs, achetés, vont être installés avant la fin d'année. Il est rappelé que c'est à titre d'essai et que ce sont des ralentisseurs amovibles.

4 - Élagage des arbres, arbustes et haies en bordure des voies communales. Prérogatives de M. le maire pour faire respecter l'obligation à la charge des propriétaires.

- Le long du boulevard du lac, c'est le département qui est concerné. Pour chaque parcelle posant problème, les propriétaires ont été invités à faire le nécessaire par courrier en février 2016. Seules deux personnes ont obtempéré.
- L'exemple devrait être donné par la collectivité territoriale qui, en contrebas du boulevard, laisse croître un arbre imposant qui surplombe le trottoir et la chaussée, ainsi que des épicéas qui dépassent très nettement les 2 mètres de hauteur à respecter à une distance de moins de deux mètres de la limite de propriété. Cela masque d'ailleurs la vue sur le lac à cet endroit aux promeneurs.
- Il est donc absolument nécessaire que tous les propriétaires concernés s'obligent à contenir la croissance de leurs végétaux et procèdent à l'élagage ou abattage des arbres dangereux sans attendre que la commune supplée par ses propres moyens, et si cela s'avère nécessaire M. le maire aura à renouveler l'application de ses prérogatives légales.

5 - Demande d'un arrêté Municipal pour que les friches sur des parcelles de secteurs constructibles redeviennent des terrains entretenus

- Cette question, aussi posée comme la précédente par le secrétaire, met rapidement en évidence que cela reste un problème de voisinage de droit privé pour lequel la commune ne semble pas être partie prenante sauf dans le cas où une friche imposante en hauteur et densité d'un terrain communal, contre une clôture d'une propriétaire privée, et qui plus est présente un risque majeur de propagation en cas d'incendie.
- A cette demande, M. le maire répond par la négative, car il s'agit du domaine privé.

6 - Questions diverses avec réponses données par M. le maire

- Implantation d'un magasin « les Mousquetaires ». Il y a bien eu l'approche par cette enseigne d'un propriétaire de Verneuge pour l'achat d'un terrain. La mairie n'a rien à voir avec cela.
- Implantation des ateliers municipaux sur le terrain de l'ancienne colonie de Sauteyras. Il n'en n'est pas question, ce secteur est classé zone de loisirs dans le PLU.
- Maison médicale. Le permis de construire est obtenu et l'appel d'offres est lancé. Les travaux devraient démarrer début 2019.
- Fibre optique Orange. Câblage effectué en partie. Les délais seront tenus et le câblage finalisé sur toute la commune fin 2019. Ce sera ensuite à chacun de faire individuellement les démarches de raccordement.
- L'agrandissement du cimetière est annoncé pour 2019.
- Pour les poubelles au bas du chemin de Papianilla, il s'avère qu'un deuxième emplacement serait nécessaire pour contenir, l'été, les déchets du camping et du marché. Il est suggéré des poubelles dans l'enceinte du camping avec sortie de celles-ci sur la voirie, le jour du ramassage.

Pas d'autres points sont évoqués, Madame Desfrancois clôture la séance à midi. Monsieur le maire remercie les participants et leur indique que sa porte est toujours ouverte pour le rencontrer.